



-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

## ARRETE N° 2023/VP2711

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code la route,

Vu l'arrêté ministériel du 24/11/1976 relatif à la signalisation routière,

Vu les travaux d'élagage sur le parking situé rue de somain,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité publique,

### ARRETE

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur le parking situé à l'angle de la rue de Somain et la rue de Lussac le jeudi 30 novembre 2023 de 8H à 16H30, en raison des travaux effectués par la commune.

**Article 2:** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 3:** LA commune, qui exécute les travaux aura la charge de poser les différents panneaux de signalisation.

**Article 4 :** Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Service communication de la commune

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délais de deux mois de la publication.

Madame Le Maire,  
Marie-Hélène LEROY.

